

ARLON

Enquête ouverte par la ministre après la suspicion de fraude au CEB

La ministre Schyns a ordonné une enquête après les anomalies constatées au CEB à l'école primaire annexée à l'athénée d'Arlon.

● **Philippe CARROZZA**

Depuis vendredi, des soupçons planent sur l'épreuve de français du CEB, à l'école fondamentale annexée à l'athénée d'Arlon. Ce sont des enseignants chargés des corrections qui ont découvert, selon eux, des anomalies. Un rapport a été fait par les inspectrices M^{mes} Orion et Frippiat. Leur document a été porté à la connaissance de Gérard Legrand, inspecteur général pour le fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un rapport intermédiaire demain

Celui-ci l'a communiqué au cabinet Schyns samedi dernier : « Nous avons suivi la procédure, explique l'inspecteur général. Durant tout le week-end, nous

avons travaillé sur cela et, lundi matin, la ministre a ordonné l'ouverture d'une mission d'enquête. Deux collègues inspecteurs ont été désignés : M^{me} Orion, qui connaît bien le dossier et un autre inspecteur du fondamental de Liège, M. Sarlet. Ils sont à pied d'œuvre depuis lundi matin et ils travaillent en respectant les droits de la défense. Un rapport intermédiaire doit m'être transmis ce jeudi (NDLR : demain). », conclut M. Legrand.

Que s'est-il passé ? Quelle est la nature de ces « anomalies » ?

Selon des sources bien informées, ce que l'on sait c'est que les enseignants chargés de faire les corrections avaient sous les yeux la copie au propre et les brouillons. On ramasse en effet tous les papiers à la fin des épreuves. Cela permet aux correcteurs de se faire une meilleure idée au cas où l'élève aurait commis une étourderie.

Or, ce qui a frappé ici les correcteurs, c'est le fait que certaines copies, disent-ils, « comportaient des annotations faites par des adultes ».

L'épreuve consistait à écrire une histoire de 25 à 30 lignes au départ d'une situation donnée. Les élèves étant alors cotés sur

l'originalité de leur développement, l'orthographe, la syntaxe, etc.

Selon un enseignant, une copie était même accompagnée de... trois brouillons. Or, selon cet enseignant, ce n'était matériellement pas possible pour un enfant de 6^e primaire de rédiger quatre feuillets dans le laps de temps que durait l'épreuve.

Cela a posé problème aux correcteurs qui ont supposé que les enfants avaient peut-être eu connaissance de l'épreuve avant le jour J et qu'ils auraient eu le loisir de préparer leurs textes sous le contrôle d'adultes.

Les élèves ne sont pas impactés

C'est pour cela que l'enquête ordonnée par Marie-Martine Schyns doit faire toute la lumière et qu'elle doit être menée en toute transparence. En attendant, pour les élèves, cela ne changera rien. Ils ne seront pas impactés. Tout le monde a reçu son CEB.

Par contre, cela risque de crispier les gens à l'athénée durant les prochaines semaines. ■

Cela peut durer jusqu'à la rentrée

Une procédure existe quand on diligente une enquête. En fonction de la faute, la sanction peut aller d'un simple rappel à un blâme.

Comment travaillent les deux inspecteurs désignés par Marie-Martine Schyns pour faire toute la lumière sur ce qui s'est passé à Arlon ? Réponse de Gérard Legrand, l'inspecteur général : « *Le décret prévoit que les inspecteurs rencontrent les personnes qu'ils souhaitent auditionner. Des PV d'audition sont dressés. En cette période-ci de l'année, les enseignants ont le droit d'être en congé. Si un inspecteur souhaite en entendre un et que celui-ci refuse, c'est son droit. Il*

ne pourra donc être entendu qu'à la rentrée. Toute personne auditionnée peut se faire assister par un délégué syndical ou par un avocat. »

Le problème serait le non-respect des conditions de passation des épreuves

Ici dans le cas qui nous occupe, le problème concerne le respect des conditions de passation des épreuves puisque des annotations dites « suspectes » ont été constatées sur les copies des élèves. Preuve, dit-on, que les consignes de passation n'ont pas été respectées.

L'enquête en cours pourrait donc durer jusqu'à la rentrée si on ne peut entendre les enseignants. Les inspecteurs devront répondre à la question de savoir si la directrice du fondamental de l'athénée d'Arlon, – chargée de la transmission des

Le problème concerne le respect des conditions de passation des épreuves.

épreuves – et si des enseignants – qui auraient pu aider leurs élèves – ont commis une faute.

Lors de cette enquête, les inspecteurs pourraient même, avec l'accord des parents, entendre les élèves qui ont passé l'épreuve.

Après tout cela, les critères de passation risquent-ils d'encore se renforcer ?

Serge Legrand : « *Sans préjuger de rien, je pense que cela ne remettra pas en cause tout le processus. Bien sûr qu'on fera un débriefing, mais il ne m'appartient pas de dire ce qui pourrait être décidé.* » ■ **Ph.C.**

Réaction de l'école : « Serein, confiant, étonné »

Christophe Jaspar est préfet de la section secondaire de l'athénée d'Arlon. Il se dit serein par rapport à cette situation parce qu'il a vu les copies et qu'il a parlé avec les enseignants. Pour lui, tout part d'une interprétation ou d'une intuition erronée : « *J'entends dire que des copies portent la marque d'adultes. Pour moi, c'est au contraire des annotations d'élèves. Depuis un an, chaque semaine, ces élèves de 6^e année sont drillés suivant une méthodologie qui leur donne des astuces pour éviter les fautes. C'est ce qu'ils ont mis en pratique sur leurs épreuves, rien d'autre. J'ai entière confiance dans l'équipe pédagogique et en la directrice du fondamental. Il n'y a pas eu d'erreur ou de faute lors de la passation. Ces gens sont expérimentés, professionnels et connaissent le CEB.*

Nous, au secondaire, nous sommes une plate-forme pour la distribution des épreuves pour les 1^{er} et 2^e degrés des écoles secondaires de

la région. Et, depuis des années, il n'y a jamais eu la moindre erreur ou le moindre problème.

Pour moi, il n'y a pas eu de faute ; la directrice a bien suivi la procédure et n'a ouvert les épreuves que le matin de l'examen. Les élèves étaient tous réunis dans la même salle. Cela me fait mal de voir salir la réputation des enseignants et de l'athénée », ajoute-t-il encore.

Et il en a gros sur le cœur, le préfet. Il s'étonne aussi que cela sorte maintenant. Et ça lui fait mal quand les écoliers viennent, ces jours-ci, s'inscrire dans le secondaire avec leur CEB sous le bras et qu'ils demandent ce qui se passe : « *Je reste serein parce que les soi-disant annotations d'adultes retrouvées sur les copies ne sont pas toutes identiques et que ces copies concernent des élèves brillants. Quel intérêt auraient-ils eu à tricher ? Aucun. Je suis content qu'une enquête a été ouverte pour faire triompher la vérité. Mais c'est une procédure longue.* » ■ **Ph.C.**